AUTORISATION SPÉCIALES D'ACCÈS

12 février 2025

La circulation des véhicules, bicyclettes et cyclomoteurs est strictement interdite dans le cimetière, sauf en cas de funérailles ou pour des travaux d'entretien, de nettoyage et de maintenance (les entrepreneurs et fleuristes doivent préalablement en faire la demande auprès de la mairie).

Une autorisation spéciale peut être accordée aux personnes à mobilité réduite, qu'elle soit permanente ou temporaire. Pour en faire la demande, il convient de se rendre au service population muni d'un certificat médical, d'une photo et d'une pièce d'identité.

LIENS UTILES



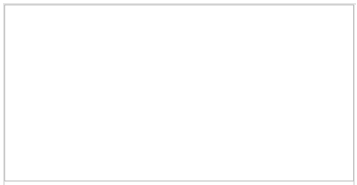
LE CIMETIÈRE



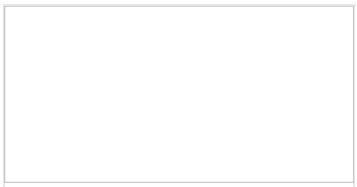
ACHAT DE CONCESSION FUNÉRAIRE



ESPACE CINÉRAIRE



ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES CONCESSIONS



REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON



GESTION DES DÉCHETS : MISE EN PLACE DE BACS À TERRE AU CIMETIÈRE



VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

INFOS ET DÉMARCHES

Service Population
Tél : 01 60 22 25 63

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
BP 70045
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex
Fax : 01 60 22 99 82

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE